

La qualité d'encadrement des personnes âgées en maison de repos

Partant du constat que trop peu de personnel encadre les résidents des maisons de repos, Monsieur le Député Daele se demande si le personnel a encore l'occasion de parler avec les résidents.

En effet, certains résidents souffrent de solitude et, dès lors reçoivent des calmants afin d'atténuer cette souffrance. Des activités de groupe sont proposées aux pensionnaires, mais correspondent-elles à leurs possibilités et à leurs capacités ? Ces activités arrivent-elles à palier le manque de contact direct dont souffrent les résidents présentant des problèmes de communication ou de surdit , par exemple ?

Et de poser la question   Madame la Ministre Tillieux de savoir ce qui a  t  mis en place durant la l gislation pour am liorer la qualit  d'encadrement dans les maisons de repos.

D'embl e, Madame la Ministre reprend les normes applicables   l'encadrement des maisons de repos.

Celui-ci d pend actuellement de la norme de financement fix e par l'INAMI et d finie en fonction du profil de d pendance ( tabli selon l' chelle de Katz) des r sidents accueillis.

Quant aux normes li es   l'agr ement et fix es par la R gion Wallonne, il s'agit d'une norme minimale de fonctionnement.

C'est l'article 9.3.2 de l'annexe III de l'arr t  du Gouvernement Wallon du 15 octobre 2009 qui pr voit que « la maison de repos doit disposer de jour comme de nuit d'un nombre suffisant de membres de personnel de soins et de r activation lui permettant de r pondre aux besoins des r sidents, en fonction de leur nombre et de leur niveau de d pendance ».

Via son projet de vie, pr vu par la r glementation, la maison de repos d finit ses valeurs d'accompagnement et conscientise tous les acteurs de l' tablissement, les infirmi res, les aides-soignantes, les kin sith rapeutes, les logop des, les ergoth rapeutes et les b n voles   veiller quotidiennement au bien- tre des r sidents. Cet accompagnement invite in vitablement   l' change avec le r sident lors des soins mais  galement lors de tout acte de la vie journali re.

Madame la Ministre encourage les mesures structurelles et les pratiques innovantes afin de mettre fin   ces situations de solitude et de manque de contact. Chaque  tablissement est libre de les d velopper. Et de citer une initiative pr sent e dans le cadre du Prix Egaltitude : cette ann e un  tablissement, le CHC Saint Joseph   Membach, a obtenu un prix pour son projet « cabanes au naturel » incluant la maison de repos dans la vie de la communaut , toutes les g n rations de la vie locale se c toyant dans un espace partag , am nag  de cabanes et d'espaces de jeu, au c ur m me de la localit .

Lien vers cette question parlementaire sur le site du parlement wallon :

http://parlement.wallonie.be/content/print_container.php?print=quest_rep_voir.php&id_doc=49117&type=28

Question juridique r dig e par C cile Le Maire, r f rente juridique au si ge d'Infor Homes Wallonie.